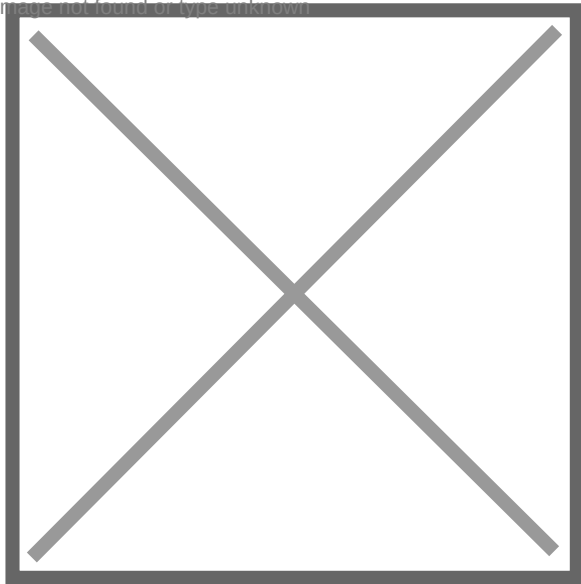


Image not found or type unknown



Comment obliger la juridiction pénale à reconnaître un pretium do

Par **eozen**, le **04/06/2018 à 16:34**

Bonjour,
Comment obliger la juridiction pénale à reconnaître un pretium doloris?
Merci d'avance

Par **nihilscio**, le **04/06/2018 à 19:26**

Bonjour,
En prenant un bon avocat qui sache convaincre le tribunal.

Par **eozen**, le **05/06/2018 à 08:20**

convaincre qu'un jugement civil, deux expertises et des tas de certificats médicaux sont valides?

Par **morobar**, le **05/06/2018 à 08:47**

Bonjour,
En matière pénale tout est bon, même une lettre du Père Noël.
Mais hélas le succès n'est pas garanti.

Par **eozen**, le **05/06/2018 à 13:05**

bonjour,rnrn en quoi un jugement civil, deux expertises et des tas de certificats médicaux sont-ils assimilables à une lettre au père Noël!!!???

Par **CarolineDenambride**, le **05/06/2018 à 16:56**

Bonjour, rnrnil convient de demander une expertise judiciaire visant notamment à évaluer ce préjudice allégué de pretium doloris. rnrnCordialement, rnrnCaroline DENAMBRIDE rnAvocate

Par **eozen**, le **06/06/2018 à 08:48**

Bonjour et merci.rnrnJ'ai déjà une expertise judiciaire et un jugement civils reconnaissant une partie de mes prétium doloris mais que la juridiction pénale refuse de prendre en compte.rnEt ça coute plus de 3000 €!rnrnBonne journée

Par **CarolineDenambride**, le **07/06/2018 à 09:56**

Bonjour, rnrnsi vos souffrances endurées ont déjà été indemnisées par la juridiction civile, vous ne pouvez pas également obtenir une indemnité devant la Juridiction pénale. rnrnCordialement,rnrnCaroline DENAMBRIDE rnAvocate

Par **eozen**, le **07/06/2018 à 10:51**

Bonjour et merci.rnrnIl s'agit de deux cas différents.rnJ'ai un handicap très douloureux que je voudrais faire prendre en compte dans des agressions physiques que je subis. En effet, ce n'est depuis que je suis handicapé que je suis agressé , et douloureusement. Je voudrais que ce soit reconnu comme circonstances aggravantes et indemnisé comme telle!

Par **CarolineDenambride**, le **07/06/2018 à 11:13**

Re-bonjour, rnrnrnSi vous êtes agressé du fait de votre handicap, il convient de déposer une plainte pour ce motif. rnrnEn outre, il conviendrait de connaître l'identité des gens vous agressant : professionnel de santé ? famille ? étranger ? etcrnrnMais le seul fait même de présenter un handicap ne permet pas d'obtenir une indemnisation.rnrnCordialement, rnrnCaroline DENAMBRIDE rnAvocate